

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE
DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

Envoyé en préfecture le 11/07/2018
Reçu en préfecture le 11/07/2018
Affiché le 
ID : 033-253306310-20180705-2018_03_038-DE

Nbre de membres en exercice : 17
Nbre de membres présents : 10
Nbre de suffrages exprimés : 13

Votes : Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille dix huit, le cinq juillet

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame GOT en la salle du conseil de la Communauté des Communes de l'Estuaire à Braud et Saint Louis

Date de convocation : 25 juin 2018

Etaient Présents : Mmes De ROFFIGNAC - GOT - GUILLEN - MONSEIGNE - PIASECKI – QUENTIN- MM. DELAUNAY – LORIAUD- PLISSON- RENARD

Etaient Représentés : M. CORSAN Pouvoir à Mme GOT - M. GIRARD Pouvoir à Mme De ROFFIGNAC - Mme DERVILLE Pouvoir à Mme GUILLEN

Délibération N°2018-03-038: Protection des Données – Délégué mutualisé Gironde Numérique

Vu la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 fixe un cadre à la collecte et au traitement des données afin de les protéger, dans la mesure où leur divulgation ou leur mauvaise utilisation est susceptible de porter atteinte aux droits et libertés des personnes, ou à leur vie privée ;

Vu le Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016 qui vise à renforcer l'importance de cet enjeu auprès de ceux qui traitent les données et à responsabiliser les professionnels ;

Considérant que le SMIDDEST est amenée à recourir de façon croissante aux moyens informatiques pour gérer les services dont il a la compétence ;

Considérant que Gironde Numérique peut assurer cette prestation pour le compte du SMIDDEST ;

Il est décidé, à l'unanimité :

Article 1. de confier à Gironde Numérique la prestation de protection des données du SMIDDEST avec un coût d'abonnement annuel de 1 000 € la première année et 300 € les années suivantes à prélever au budget syndical;

Article 2. de désigner Monsieur Joachim JAFFEL, son responsable administratif juridique et financier, en tant Délégué à la Protection des Données mutualisé du SMIDDEST, et Madame Valérie GUINAUDIE en tant qu'agent de liaison avec Gironde Numérique et de coordination au sein du SMIDDEST ;

Article 3. d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférant.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 5 juillet 2018


La Présidente
Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde
SMIDDEST
Pascale GOT